

Conseil municipal de Soueix-Rogalle

Compte rendu de la séance du 28 octobre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt huit octobre à 21 heures 00, le conseil municipal de la commune de Soueix-Rogalle s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christiane BONTÉ.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation : lundi 19 octobre 2015

étaient présent/e/s : Christiane BONTÉ, Christine TERRISSE, Colette ROMIER, Thomas GUITTOT, Pierre JOUAS, Séverine BARAT, Pierre GASTEUIL

était/en/t excusé/e/s :

était/en/t absent/e/s : Stéphane COUMES, Lionel FERNANDES, Catherine TÉQUI

était/en/t représenté/e/s : André NAVARRO par Christiane BONTÉ

Secrétaire de séance : Madame Colette ROMIER

Ordre du jour:

- Modification des statuts de la communauté de communes du Canton d'Oust
- Transfert de la compétence « Aménagement et exploitation de l'aérodrome d'intérêt départemental d'Antichan – Saint-Girons »
- Participation de la commune au service de portage des repas par l'EHPAD d'Ercé
- Protection sociale des agents
- Décision modificative budgétaire
- Accessibilité des établissements recevant du public : agenda d'accessibilité
- Questions diverses
 - opération collective de réhabilitation Assainissement Non Collectif (ANC)
 - Loi "NOTRe" : fusion des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Délibérations du conseil:

Compte tenu d'évènements extraordinaires ayant lieu dans la commune lundi 26 octobre, Madame la Maire propose de rendre compte de ces évènements avant de commencer l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Evènements du 26 octobre

Madame la Maire informe les conseillers qui ne l'auraient pas été par ailleurs que la commune a été victime de dégradations volontaires portant sur plusieurs bâtiments communaux. L'individu responsable de ces actes de vandalisme a également commis des dégradations sur le véhicule de Monsieur le secrétaire de mairie et a proféré des menaces de mort réitérées contre plusieurs salariés de la commune.

La brigade de gendarmerie d'Oust est intervenue pour appréhender le personnage qui a été hospitalisé provisoirement afin de recevoir des soins psychiatriques. Madame la Maire a lancé des démarches auprès des services compétents afin de garantir la sécurité des employés communaux, des élus et de l'ensemble de la population de Soueix-Rogalle.

Modification des statuts de la communauté de communes du Canton d'Oust (DEL 2015 026)

Madame la maire informe l'assemblée que, par délibération en date du 15 septembre 2015, le conseil communautaire propose aux communes membres que les compétences de la communauté de communes soient étendues à la compétence obligatoire suivante :

« Aménagement et exploitation de l'aérodrome d'intérêt départemental d'Antichan – Saint-Girons »

Aussi est-il demandé au conseil municipal :

- de déléguer la compétence « Aménagement et exploitation de l'aérodrome d'intérêt départemental d'Antichan – Saint-Girons » à la communauté de communes du Canton d'Oust
- d'approuver en conséquence l'extension des compétences de la communauté de communes à l' « Aménagement et exploitation de l'aérodrome d'intérêt départemental d'Antichan – Saint-Girons » comme suit :

Compétences obligatoires :

- Actions de développement économique
« Aménagement et exploitation de l'aérodrome d'intérêt départemental d'Antichan – Saint-Girons »

- d'autoriser le Président de la communauté de communes du Canton d'Oust à solliciter l'arrêté de Madame la Préfète de l'Ariège pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal délibérant, après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire,

- délègue la compétence « Aménagement et exploitation de l'aérodrome d'intérêt départemental d'Antichan – Saint-Girons » à la communauté de communes du Canton d'Oust,

- approuve en conséquence l'extension des compétences de la communauté de communes du Canton d'Oust,
- autorise le Président de la communauté de communes du Canton d'Oust à solliciter l'arrêté de Madame la Préfète pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-5 du CGCT.

Aide au maintien du service de portage de repas de l'EHPAD d'Ercé (DEL 2015 027)

Vu la difficulté rencontrée par l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) d'Ercé pour assurer l'équilibre de son budget annexe relatif à l'activité de portage de repas à domicile ;

considérant la nécessité de préserver un tel service qui s'inscrit dans la politique actuelle de maintien des personnes âgées aussi longtemps que possible à leur domicile ;

considérant le rôle important, tant sur le plan social que géographique, en luttant contre la désertification rurale, assuré par le service de portage des repas de l'EHPAD d'Ercé ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'apporter son soutien financier, en participant au fonctionnement du budget annexe de l'EHPAD d'Ercé au prorata des repas servis dans la commune de Soueix-Rogalle, soit 836 €.

Protection sociale des agents

Madame Colette ROMIER a rencontré Joëlle MATHIS, responsable de la délégation départementale de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT). Elle propose de rencontrer chaque agent afin de connaître leur protection actuelle et, le cas échéant, leurs besoins.

Accessibilité des établissements recevant du public : agenda d'accessibilité

Madame la Maire informe l'assemblée que la communauté de communes va diligenter une étude afin d'effectuer la mise en conformité des établissements recevant du public (ERP) concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le prestataire sera également chargé de la rédaction des agendas d'accessibilité programmée (Ad'Ap).

Questions diverses

- Le syndicat d'assainissement et d'eau potable du Couserans (SAEP) informe la commune qu'un programme de rénovation des installations d'assainissement non collectif sera lancé prochainement. Une subvention forfaitaire est proposée aux ménages qui souhaiteraient rénover leur installation.

- La commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) a rédigé le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Afin de répondre aux obligations de la loi portant nouvelle organisation du territoire de la République (dite "loi NOTRe"), il est proposé aux huit intercommunalités du grand Couserans (Communautés de communes d'Oust, de Massat, du Castillonnais, du Volvestre ariégeois, du séronais, de Val Couserans, du Saint-Gironnais et du bas Couserans) de fusionner. Le Conseil municipal sera amené à se

prononcer sur cette question après que le conseil communautaire du canton d'Oust ait également délibéré.

- Madame la Maire informe l'assemblée de la tenue de la cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre. La cérémonie intercommunale aura lieu au monument aux morts de Soueix à 11h. L'ensemble du conseil y est souhaité.

- Le conseil municipal se félicite que le Musée des colporteurs ait été inscrit dans la liste des sites départementaux scolaires. A ce titre, les établissements souhaitant organiser une sortie scolaire au musée pourront bénéficier d'une subvention allouée par le conseil départemental de 40% portant sur les frais de transport.